

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-07-77



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024

Date de convocation :
5 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CUISINIER Jean-Michel, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Éric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, QUELLIER Serge, RENOARD Éric, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VAULOUP Pascal, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
30

Nombre de votants :
36

Excusés avec pouvoir : Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à Mme LECAMUS Florence), Mme PUITG Reine-Marie (pouvoir donné à M. HUGUIN Patrick), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. MAACHI Mostefa (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla), M. MAUSSIRE Jacques (pouvoir donné à M. ROBIEUX Christophe), M. RICHARD Christian (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

VOIX POUR :
36

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
0

Objet : Budget annexe Eau potable 2024 – Décision modificative n°1

ABSTENTIONS :
0

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de prendre une décision modificative pour les raisons suivantes :

1ERE SITUATION A RÉGULARISER

Les biens 2020-8001 (Sées – Sectorisation : 2 832,50 €) et 2020-8002 (Almenêches – Sectorisation : 2 832,50 €) n'ont pas été intégrés correctement respectivement en 21531 et 21561. Ils apparaissent toujours en 2031 à la trésorerie. Un mandat et un titre d'ordre budgétaire doivent être enregistrés pour corriger cette discordance.

SOLUTION PRÉCONISÉE :

Inscrire : la somme de 2 832,50 € au compte 21531/041 « Opération d'ordre – Installations spécifiques », la somme de 2 832,50 € au compte 21561/041 « Opération d'ordre – Matériel spécifique » et la somme de 5 665,00 € au compte 2031/041 « Opération d'ordre – Frais d'étude ».

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

Dépenses d'investissement	
Art 21531-041 « Opération d'ordre – Installations spécifiques »	2 832,50 €
Art 21561-041 « Opération d'ordre – Matériel spécifique »	2 832,50 €
Total Dépenses d'investissement	5 665,00 €

Recettes d'investissement	
Art 2031-041 « Opération d'ordre – Frais d'études »	5 665,00 €
Total Recettes d'investissement	5 665,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE**, de modifier le budget annexe Eau potable suivant les modifications proposées précédemment.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ